



Règlements sportifs particuliers Championnats de Ligue Normandie Seniors Masculins

**Saison
2026-2027**

ARTICLES		PRE NATIONALE	REGIONALE 2	REGIONALE 3
1 - COMPOSITION Le championnat est composé		24 Equipes Championnat en 2 phases	24 Equipes Championnat par secteur : Secteur A et B	24 Equipes Championnat par secteur : Secteur A et B
		Phase 1 : Championnat 4 poules de 6 équipes (Poules en fonction du classement N-1) Phase 2 : Championnat avec 3 poules de 8 équipes (Poule accession - maintien NOR-A et maintient NOR-B)	Formule championnat puis phase finale 12 équipes Secteur A 12 équipes Secteur B	
		Ces associations sportives devront avoir réglé leur engagement avant le début des championnats et devront être à jour avec les Trésoreries de la Ligue et de leur département		
2 - ASSOCIATIONS SPORTIVES QUALIFIEES Les associations sportives qualifiées :		A - Les équipes descendantes de NM3 B - Les équipes maintenues en PNM C - Les équipes accédant de la RM2 D - Les équipes éventuellement repêchées	A - Les équipes descendantes de PNM B - Les équipes maintenues en RM2 C - Les équipes accédant de la RM3 D - Les équipes éventuellement repêchées	A - Les équipes descendantes du RM2 B - Les équipes maintenues en RM3 C - Les équipes accédant de Pré-région D - Les équipes éventuellement repêchées
3 - MUTUALISATIONS POSSIBLES ENTRE LES ASSOCIATIONS	Union	autorisé	INTERDIT	
	CTC	autorisé		
	Entente	INTERDIT		
4 - OBLIGATIONS SPORTIVES Chaque association sportive évoluant dans cette division devra OBLIGATOIREMENT présenter :		Une équipe seniors masculine de niveau inférieur	2 équipes masculines de jeunes de catégories différentes (U21 ou U18 ou U15 ou U13 ou U11)	1 équipe masculine de jeunes (U21 ou U18 ou U15 ou U13 ou U11)
		ET		
	2 équipes masculines de jeunes de catégories différentes (U21 à U13)			
		OU	OU	OU
		Une équipe seniors masculine de niveau inférieur ou 1 équipe de U21 (la même équipe ne pouvant être comptabilisée 2 fois)	1 équipe masculine de jeunes (U21 ou U18 ou U15 ou U13)	1 EMFB labellisée validée ou avec renouvellement en cours.
		ET	ET	
	1 équipe masculine jeune de catégories de U21 à U13	1 EMFB labellisée validée ou avec renouvellement en cours.		
	ET			
	1 EMFB labellisée validée ou avec renouvellement en cours.			

5 - OBLIGATIONS EQUIPES VERIFICATIONS	Les vérifications de ces obligations se feront aux dates suivantes : avant la fin de la 1ère phase du championnat.	Les vérifications de ces obligations se feront aux dates suivantes : avant la fin des match aller.	
	La non-observation de ces obligations amène le déclassement de l'équipe fautive (mise hors championnat) et la descente automatique dans la division inférieure à la fin de la phase régulière. La Ligue a toujours le droit de refuser l'inscription d'une association sportive dès lors qu'elle motive son refus.		
	6 - OBLIGATION SPORTIVES CAS D'UNE MONTEE		
7 - HORAIRES DES RENCONTRES	L'horaire officielle des rencontres de championnat est SAMEDI à 20H00	SECTEUR NOR-A : DIMANCHE à 15H30	SECTEUR NOR-A : DIMANCHE à 15H30
		SECTEUR NOR-B : SAMEDI à 20H00	SECTEUR NOR-B : SAMEDI à 20H00
	Aucune rencontre ne pourra avoir lieu après la date prévue initialement au calendrier du championnat (sauf dérogation validée par la Commission Régionale 5x5).		
	Pour les deux dernières journées du championnat, AUCUN changement de date et d'horaire ne sera accepté sauf décision exceptionnelle de la CR 5x5	Pour la dernière journée du championnat, AUCUN changement de date et d'horaire ne sera accepté sauf décision exceptionnelle de la CR 5x5	
8 - SYSTEME DE L'EPREUVE Cf document "Formule des championnats régionaux"	Phase 1 : 10 rencontres aller/retour	Championnat par secteur : Secteur A et B 22 rencontres aller et retour	
	Barrages : rencontres entre 2ème et 3ème de chaque poule		
	Phase 2 : 1 poule accession + 2 poules maintien Nor-A et Nor-B		
9 - MONTEE EN DIVISION SUPERIEURE	La FFBB propose x montées en NM3 pour la Normandie à l'issue de la saison 2026-2027. L'équipe la mieux classée de la poule accession et en possibilité de monter accèdera à la NM3	Les équipes classées 1ères et 2èmes de chaque secteur à la fin du championnat accèdent à la PNM.	Les équipes classées 1ères et 2èmes de chaque secteur à la fin du championnat accèdent à la RM2.
		L'ordre de repêchage pour la (les) montées sera dans l'ordre suivant : Equipe classée 3ème Equipe classée 4ème	L'ordre de repêchage pour la (les) montées sera dans l'ordre suivant : Equipe classée 3ème Equipe classée 4ème
9-bis MONTEE DE PRE REGION			CD 76 : 2 montées - CD 14 : 2 montées CD 27 : 1 montée - CD 50 : 1 montée CD 61 : 1 montée
	Les équipes classées 7ème et 8ème, exempts compris, des championnats maintien Nor A et Nor B descendent en DM2	Les équipes classées 11ème et 12ème, exempts compris,	SECTEUR A : Les équipes classées 10ème, 11ème et 12ème, exempts compris, descendent en PRM pour la saison suivante.

10 - DESCENTE EN DIVISION INFERIEURE	championnats maintien NM1-A et NM1-B descendent en RM2 pour la saison suivante.	descendent en RM3 pour la saison suivante.	SECTEUR B : Les équipes classées 9ème, 10ème, 11ème et 12ème, exempts compris, descendent en PRM pour la saison suivante.
	Sauf faits exceptionnels (ex: pas de montées de la division inférieure) et totalement inhabituels, l'équipe classée 8ème ne peut pas être repêchée.	Sauf faits exceptionnels (ex: pas de montées de la division inférieure) et totalement inhabituels, l'équipe classée 12ème ne peut pas être repêchée.	Sauf faits exceptionnels (ex: pas de montées de la division inférieure) et totalement inhabituels, l'équipe classée 12ème ne peut pas être repêchée.
	Dans l'éventualité de descente de NM3, l'ordre des descentes supplémentaires se fera en fonction du classement général final des poules maintien de chaque secteur. Les descentes supplémentaires seront imputées au secteur des équipes descendantes de NM3.		
11 - REPECHAGE	Les repêchages éventuels (hors dernier du classement, cf. article 10) se feront en se basant sur les classements établis à l'issue des championnats		Les repêchages éventuels se feront en collaboration avec les Comités Départementaux sur proposition de la CR 5x5
12 - CHRONOMETRE DE TIRS	Le chronomètre des tirs devra être tenu par un officiel reconnu apte et est obligatoire pour toutes les rencontres de PNM. Le chronomètre des tirs doit offrir la possibilité de revenir à 14 secondes.	GESTION PAR LES ARBITRES DE LA RENCONTRE OU PAR CHRONOMETREUR DES TIRS SI PRESENT	
13 - LOGICIEL E-Marque	Le logiciel E-marque est OBLIGATOIRE (V2) pour la division. Le club recevant doit mettre à disposition des OTM le matériel informatique nécessaire à la tenue du logiciel.		
14 - FORFAIT GENERAL	En cas de forfait général de l'équipe 1ère, l'équipe immédiatement inférieure ne pourra accéder à une division supérieure à l'issue de la saison et pourra même être relégué dans une division inférieure.		
15 - CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX EPREUVES SPORTIVES	Les joueurs évoluant en PNM ou PNF doivent avoir adressé leur dossier complet de demande de licence au CD au plus tard le 30 novembre de la saison en cours, à l'exception d'un renouvellement ou d'une création lorsque le joueur apporte la preuve que sa dernière licence était bien dans la même association sportive.	Aucune date limite de qualification n'est requise pour les niveaux RM2 et RM3 concernant une création de licence. Pour une licence 2C la date limite de qualification est fixée au 28 février.	
16 - STATUT CF/PN JOUEURS	Le statut CF-PN des joueurs est une condition obligatoire pour être inscrit sur une feuille de marque. 1ère infraction pour une équipe : pénalité financière de 200 €. 2ème infraction et infractions suivantes pour cette même équipe : Dossier Disciplinaire	La signature de la charte CF/PN joueur n'est pas nécessaire pour les joueurs évoluant à ces niveaux de compétition	
17 - STATUT DES TECHNICIENS	Se reporter au Statut de l'Entraîneur 2026-2027		
18 - OBLIGATIONS FINANCIERES	Le club devra s'être acquitté financièrement de son engagement dans son championnat avant le début de celui-ci.		
	Les échéances de la caisse de péréquation devront être honorées tout au long de la saison (Cf règlement de la caisse de péréquation)		

	En cas de non respect de ces conditions financières le dossier sera transmis à la commission de discipline de la ligue. De plus aucune montée et aucun titre ne seront possibles pour les clubs concernés en cas de non paiement.				
19 - SALLE	Classement : H2		Classement : H1		
20 - CAS PARTICULIERS	Tous les cas non traités dans ce règlement au cours ou à la fin de la saison seront traités par le Bureau de la Ligue Régionale Normandie Basketball				
21 - Règles de participation championnats senior Masculins pré-nationaux (PNM)	Règles de participation championnats senior Masculins pré-nationaux (PNM)				
Nombre de joueurs autorisés	Domicile		7 minimum / 12 maximum		
	Extérieur		7 minimum / 12 maximum		
Types de licences autorisées (nb maximum)	1 C ou OCT ou OCAST/1CAST (Hors CTC) ou 1 CASTCTC		3		
	ASP		0		
	OC ou OCASTCTC		Sans limite		
	2 C ou 2 CAST (Hors CTC) ou 2 CASTCTC		0		
Couleurs de licence autorisées (nb maximum)	Blanc		Sans limite		
	Vert		Sans limite		
	Jaune (JN)*		2	OU	1
	Orange (ON)*		0		1
* les licences JH et OH sont interdites au sein de cette division					
22 - Règles de participation autres championnats régionaux RM2-RM3	Règles de participation autres championnats régionaux RM2-RM3				
Nombre de joueurs autorisés	Domicile		7 minimum / 12 maximum		
	Extérieur		7 minimum / 12 maximum		
Types de licences autorisées (nb maximum)	1 C ou OCT ou OCAST/1CAST (Hors CTC) ou 1 CASTCTC ou 2 C ou 2 CAST (Hors CTC) ou 2 CASTCTC		3		
	ASP		0		
	OC ou OCASTCTC		Sans limite		
Couleurs de licence autorisées (nb maximum)	Blanc		Sans limite		
	Vert		Sans limite		
	Jaune (JN et JH)		Sans limite		
	Orange (ON et OH)		Sans limite		